

D E V I S D156817

du 27-03-2014

GRANDE SYNTHÉ

10 RUE DU 8 MAI 1945

59760 GRANDE SYNTHÉ

Tel:03.28.25.91.00

Fax:03.28.64.09.25

A39287

ETS 7 LIEUX

RUE

59140 DUNKERQUE

HORAIRES D'OUVERTURE: Lundi/vendredi 7h30-12h/13h30-17h30 mais aussi le samedi de 8h à 12h

A.T.C No 9999.: NON AFFECTE A ATC

Tel mobile.:

Origine.....: Comptoir

Date des travaux...: 26-05-2014

Suivi BPT/3929: BAPTISTE PINAT

Date limite: 26-05-2014 (prix fermes)

| Article  | Designation  | Quantite UV | EUR/UV | Mnt EUR HT | T |
|--|--|-------------|--------|------------|---|
| > DEVIS ENLEVE/MAGASIN <<br>DOCUMENT NON DESTINE AU CHARGEMENT |  |             |        |            |   |
| CLOISON ISOLATION PEINTURE                                     |  |             |        |            |   |
| 1830140  | Plaque de plâtre BA13 Placoplatre<br>2,50x1,2m R=0,04 m2.k/w<br>1 Palette (DE 50 Panneau plaque)<br>+ 5 Panneau plaque | 165.00 M2   | 2.10   | 346.50     | K |
| 1830134  | Plaque de plâtre BA13 Placomarine<br>2,5x1,2m R=0,04 m2.k/w  | 12.00 M2    | 5.73   | 68.76      | K |
| 1696036  | Peinture acrylique AM 85 blanc<br>10 litres  | 2.00 PI     | 64.13  | 128.26     | K |
| 3051036  | Enduit colle C7 sac de 15kg  | 6.00 SA     | 18.70  | 112.20     | K |
| 3233971  | Mortier adhésif Map+ 63S sac de<br>25kg  | 2.00 SA     | 8.30   | 16.60      | K |
| 1380170  | Grille adhésive fibre de verre<br>blanc 153m x 48mm  | 1.00 PI     | 15.88  | 15.88      | K |
| 1938888  | Carreau de plâtre plein 66x50x7cm<br>(3 carreaux par m²)   | 10.00 M2    | 11.91  | 119.10     | K |
| 1178634  | Colle Placol 1 heure sac de 25kg   | 1.00 SA     | 14.78  | 14.78      | K |
| 3895954  | Masque Flexinet FFP3 valve   | 1.00 PI     | 6.46   | 6.46       | K |
| 3824256  | Béton toute maçonnerie ULTIBAT sac<br>de 25kg  | 4.00 SA     | 5.40   | 21.60      | K |

.../...

D E V I S

D156817

du 27-03-2014

GRANDE SYNTHÉ

10 RUE DU 8 MAI 1945

59760 GRANDE SYNTHÉ

Tel:03.28.25.91.00

Fax:03.28.64.09.25

A39287

ETS 7 LIEUX

RUE

59140 DUNKERQUE

| Article | Designation  | Quantite UV | EUR/UV | Mnt EUR HT | T |
|---------|--|-------------|--------|------------|---|
|         | DOCUMENT NON DESTINE AU CHARGEMENT   |             |        |            |   |
| 1538503 | Weber mortier fin sac de 35kg (ex Bat Express fin)   | 1.00 SA     | 8.15   | 8.15       | K |
| 1966627 | Mastic-colle polyuréthane SIKAFLEX PRO 11 FC blanc cartouche de 300ml  | 4.00 PI     | 7.47   | 29.88      | K |
|         | BOIS   |             |        |            |   |
| 1014886 | Contreplaqué Combiplex standard okoumé qualité II/III extérieur collage CTBX 310x153cm 25mm épaisseur maxi               | 28.458M2    | 42.37  | 1205.77    | K |
| 1949506 | Palette europe fd  | 4.00 PI     | 22.00  | 88.00      | K |
| 1917876 | Dalle OSB3 milieu humide 4 RL 250x67,5cm 22mm sur commande   | 75.938M2    | 9.48   | 719.89     | K |
| 1792281 | Chevron Sapin/Epicéa traité classe 2 63x75mm longueur 5,00m << PRIX SPECIAL PROMOTION >> (valable jusqu'au 31-05-2014)   | 185.00 M    | 1.58   | 292.30     | K |
| 1853563 | Dalle de plafond Tonga blanc épaisseur 25mm 1200x_600mm R=0,71 m².k/w  | 144.00 M2   | 8.20   | 1180.80    | K |
| 1788580 | Bastaing Sapin/Epicéa traité classe 2 63x175mm longueur 5,00m << PRIX SPECIAL PROMOTION >> (valable jusqu'au 31-05-2014) | 5.00 M      | 3.33   | 16.65      | K |
| 1701316 | Liteau Sapin/Epicéa de France traité classe 2 20x38mm longueur 5,00m   | 0.05 HM     | 28.18  | 1.41       | K |

.../...

D E V I S

D156817

du 27-03-2014

GRANDE SYNTHE

10 RUE DU 8 MAI 1945

59760 GRANDE SYNTHE

Tel:03.28.25.91.00

Fax:03.28.64.09.25

A39287

ETS 7 LIEUX

RUE

59140 DUNKERQUE

| Article | Designation  | Quantite UV | EUR/UV | Mnt EUR HT | T |
|---------|--|-------------|--------|------------|---|
|         | DOCUMENT NON DESTINE AU CHARGEMENT   |             |        |            |   |
| 1839088 | Planche Sapin/Epicéa traité classe 2 27x150mm longueur 4,50m                           | 18.00 M     | 1.99   | 35.82      | K |
| 3504584 | Contreplaqué Startplex standard faces Okoumé II/III - NF Extérieur CTBX 250x122cm 18mm | 3.05 M2     | 26.76  | 81.62      | K |

Le présent document ne vaut pas comme engagement et n'a pas valeur contractuelle.

Le présent devis a été établi à titre d'estimation en fonction des données indiquées par le client.

Il n'est constitutif ni d'un avis, ni d'un conseil (notamment technique), ni d'une préconisation.

VISA CONTROLE

PDS:5.2 t VOL:3.4 M3

| T | Taux % | Base (EUR) | TVA (EUR) | H.T |          |
|---|--------|------------|-----------|-----|----------|
| K | 20.00% | 4510.43    | 902.09    | TVA | 902.09 E |

TTC 5412.52 E

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### COMMANDES

Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos clients ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire incluse en terme exprès et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations.

Les offres faites par nos équipes de vente ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit. Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être complétées par des conditions générales catégorielles ou des conditions particulières de vente dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

### PRIX

Les prix indiqués dans nos offres peuvent être soumis à des conditions ou à une durée de validité limitée.

En cas de marché ou de commandes à exécution successive ou avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations des coûts de main d'oeuvre, de matières premières et de frais de transport. Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour marchandise vendue et agréée départ usine ou départ de nos entrepôts. Toutes les conditions tarifaires de nos produits sont disponibles dans nos agences.

Des frais de facturation pour l'établissement de toute facture sont susceptibles d'être décomptés.

### LIVRAISON

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client, sauf convention contraire écrite entre les parties.

En cas de livraison sur chantier, l'endroit précis de déchargement, qui devra être clairement précisé par le client sur le bon de commande, devra être accessible par une voie carrossable, sans danger et sans risque. Le client doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation sur le chantier. Nous déclinons toute responsabilité si un dommage quelconque advenait sur ce chantier par un de nos véhicules de transport, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié.

Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client. Notre Société ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à un retard ou à une suspension de livraison dû à des causes indépendantes de sa volonté.

### GARANTIE – RESPONSABILITE

Lors de leur arrivée, il appartient au client de reconnaître l'état des marchandises avant de procéder au déchargement et de faire, le cas échéant, toute réserve sur le bordereau de livraison et de confirmer lesdites réserves auprès du transporteur par lettre recommandée avec A.R. dans les 3 jours qui suivent la livraison. A moins qu'il n'en soit convenu autrement lors de l'acceptation de la commande ou par application d'une disposition légale, les marchandises fournies et acceptées ne sont pas reprises.

En cas de livraison non conforme, toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise.

L'étendue de nos garanties contractuelles ne saurait excéder celle de nos fabricants. Ces garanties sont valables sous réserve d'une utilisation conforme et normale des marchandises, du respect des prescriptions techniques (D.T.U.) et des recommandations des fabricants. En tout état de cause, notre responsabilité sera limitée au montant de la commande, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des marchandises.

### BETON PRET A L'EMPLOI

Pour les fournitures de béton à résistance garantie, les dosages des composants sont donnés à titre indicatif, sauf convention contraire figurant par écrit sur la commande. L'attention des utilisateurs est attirée sur les précautions à prendre lors de la mise en œuvre du béton prêt à l'emploi afin notamment d'éviter des brûlures de la peau.

Nous déclinons toute responsabilité pour toute altération de la qualité du béton, postérieure à la livraison, résultant des conditions atmosphériques, du transport effectué par le client, d'ajouts d'éléments modifiant la composition du béton (notamment addition d'eau), des conditions de stockage, de manutentions sur le chantier, de la mise en œuvre et du traitement réalisés par le client. Plus généralement nous déclinons toute responsabilité pour toute altération de la qualité du béton due à une cause indépendante de notre volonté.

### CARRELAGE, PIERRE, BOIS

Pour les fournitures de carrelage, pierre reconstituée et pierre naturelle, bois et produits intégrant du bois, les dimensions, nuances de couleur, aspect, structure, poids peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur fabrication ou à leur nature, entrant dans les tolérances d'usage. Les échantillons ou les illustrations figurant dans nos documents n'ont pas de valeur contractuelle. Les réclamations

concernant la non-conformité apparente de nos marchandises ne sont prises en considération qu'avant la pose.

Le stockage et la pose de bois ou produits comportant du bois nécessitent de contrôler l'hygrométrie de l'atmosphère, du support et du produit.

### PAIEMENT ET CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nos ventes sont payables au comptant, sauf dérogation, et sans escompte. En cas de dérogation à ce mode de paiement, la propriété des marchandises livrées n'est transférée au client qu'après parfait paiement de leur prix. Cependant les risques seront transférés au client dès la mise à disposition des marchandises.

En cas de reprise des marchandises en application de la présente clause, toutes les sommes déjà versées par le client nous resteront acquises à titre de dommages et intérêts. En cas de sinistre affectant les marchandises vendues, objet de la clause de réserve de propriété, et restées impayées, nous serons en droit de demander au client le transfert à notre bénéfice de l'indemnité d'assurance versée au client par son assureur.

L'acceptation de nos effets de commerce ne constitue ni novation, ni dérogation à la clause ci dessus.

### CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE

Le refus d'acceptation de nos effets de commerce ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance ou d'un chèque à son encaissement rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. Faute par le débiteur défaillant de s'acquitter immédiatement des sommes dues, toutes les ventes que nous avons conclues avec lui et qui n'auront pas encore été intégralement payées, se trouveront résolues de plein droit 24 heures après mise en demeure par une simple lettre informant de notre volonté de nous prévaloir de la présente clause, et demeurée sans effet. La résolution sera acquise par simple écoulement du délai. De convention expresse, nous serons en droit de faire procéder à la reprise immédiate des marchandises objet de la ou des ventes par une simple ordonnance du Président du Tribunal du lieu du siège social de notre société statuant en référé, ou à la volonté du vendeur, du Président du Tribunal du lieu de situation des marchandises dont il s'agit.

Nous nous réservons, en outre, la faculté de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts.

### PAIEMENTS ET MODALITÉS

Nos factures sont payables au comptant, sauf dérogation, et sans escompte.

Tout retard de paiement par rapport à la date de règlement convenue entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, exigibles le jour suivant la date de règlement. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année considérée est le taux en vigueur au 1er janvier de cette même année. Pour le second semestre de l'année concernée, le taux applicable est celui en vigueur au 1er juillet de la même année.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à notre égard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

### CLAUSE PÉNALE

De convention expresse, sauf report accordé par nous, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application d'une indemnité égale à 15 % de la somme impayée, à laquelle s'ajouteront les frais judiciaires et les intérêts légaux.

### DIVERS

Au cours de l'exécution d'un marché ou d'une commande, avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer du client caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, et en cas de refus, de résilier le marché ou la commande. Toute contestation concernant la facturation devra être formulée par écrit dans les 15 jours de la réception de la facture par le client, sous peine d'irrecevabilité. La commande et les présentes conditions générales de vente qui en font partie intégrante sont régies par le droit français.

**EN CAS DE CONTESTATION AVEC UN CLIENT AGISSANT EN TANT QUE PROFESSIONNEL, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DU LIEU DE NOTRE SIEGE SOCIAL SERA SEUL COMPETENT, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS ET/OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.**